

Intervention Postulat mobilité douce

Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

La mobilité douce, ce sont les déplacements à pied, sur roues ou roulettes, autrement dit à la seule force musculaire humaine. Les moyens les plus répandus sont la marche à pied et le vélo. L'utilisation de ces modes de déplacements dits doux a pour objectif de diminuer notamment le nombre de trajets courts en automobile.

Or, pour les déplacements sur les hauts de la commune la voiture est reine, même pour les courts trajets, car le manque de trottoirs, de marquages clairs pour les piétons et les cyclistes, la vitesse non adaptés de certains automobilistes font que les habitantes et les habitants tentés par ce concept de déplacements, ne s'y sentent pas en sécurité. Et puis, il y a des personnes âgées, qui avec les fortes restrictions sur les permis de conduire, à partir d'un certain âge, n'ont pas le choix que de faire ces courts déplacements à pied.

Ainsi, j'ai souhaité par le dépôt de ma motion que j'ai transformé en postulat, tout d'abord attirer l'attention de la Municipalité sur les endroits à hauts risques entre les utilisateurs de la mobilité douce et les automobilistes, dans la zone Brent, Fontanivent, Chernex, Chaullin, Chamby, Sonzier. C'est la raison pour laquelle j'ai étayé ma présentation en commission avec un certain nombre de photos prises sur les différents sites : Rte. du Zéphire – direction Fontanivent et direction Chaulin ; Rte. de Chaulin – fin du trottoir – direction Chernex ; Rte. de Chaulin – fin de la zone 30% - direction Chaulin ; Rte. de Chaulin – direction Chaulin ; carrefour Chaulin/Plantières – direction Brent, carrefour Zéphire/Plantières –direction Brent et direction Chernex. Il ne s'agit bien entendu pas d'une liste exhaustive, mais ce sont les points les plus dangereux, en terme de cohabitation routière entre les piétons, cyclistes et automobilistes.

Je note avec satisfaction que le Service des Travaux partage tout à fait mon analyse des endroits à risques. Toutefois, même si ces endroits sont connus et reconnus comme dangereux, je crois maintenant qu'il faut agir.

Ainsi à travers mon postulat, je demande à la Municipalité de mandater l'Association Transports et Environnement (ATE) afin de faire un état des lieux des flux de déplacements dans le périmètre précité, actuel et prévisions, en vue d'élaborer un concept global de circulation privilégiant la mobilité douce.

Certains commissaires se sont étonnés que je me permette d'avancer le nom de l'ATE. Mais pour moi, il ne s'agit que d'une suite logique. En effet,

cette association a déjà reçu le mandat de la part des écoles, afin d'entreprendre une réflexion de fond sur la mobilité et les déplacements des écoliers du collège de Chernex. J'avais assisté à leur présentation l'année dernière en tant que mamans de deux écoliers fréquentant cet établissement. Leur approche m'avait fort convaincue. Ainsi, je m'imaginai que la Municipalité pourrait élargir le cadre du premier mandat donné, afin que l'ATE fasse l'analyse demandée à travers de mon postulat.

Mais, il est clair que ce n'est que mon point de vue et que si la Municipalité à l'habitude de travailler avec d'autres mandataires aussi compétents en la matière, et bien libre à elle de le faire.

Je concluais en disant que Brent, Fontanivent, Chernex, Chaulin, Chamby sont des villages amenés à recevoir de nouvelles constructions. Plusieurs projets sont en ce moment même soumis à l'enquête publique, et d'autres en discussions. Ainsi, si nous souhaitons accueillir des nouveaux habitants, nous ne pouvons plus faire d'économies sur les infrastructures et aménagements routiers et pédestres que l'on souhaite de qualité et sécurisés.

Je vous invite donc à accepter la prise en considération de mon postulat.